



SM d'aménagement et de la promotion de la technopole de l'agglomération mancelle
(Siren : 257201608)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Le Mans
Arrondissement	Mans
Département	Sarthe
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	20/02/1987
Date d'effet	20/02/1987

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean-Claude BOULARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72000 LE MANS
Téléphone	02 43 81 72 72
Fax	02 43 82 63 57
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	210 627
Densité moyenne	785,78

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
72	CU Le Mans Métropole (247200132)	CU

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (187200928)
DEPARTEMENT DE LA SARTHE (227200029)
REGION DES PAYS DE LA LOIRE (234400034)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire en politique de coopération intercommunale du commerce et soutien aux activités commerciales

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)